

CAPA

Dernière mise à jour : 22-08-2006

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole, CAPA, diplôme de niveau V, permet l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié des entreprises agricoles et para-agricoles.

Admission

Le CAPA se prépare en deux ans après la classe de troisième, dans les options suivantes :

-

Productions agricoles, utilisation des matériels ;

-

Productions horticoles ;

-

Travaux paysagers ;

-

Services en milieu rural ;

-

Vigne et vin ;

-

Soigneur d'équidés ;

-

Travaux forestiers.

Formation

Un enseignement par modules, fortement professionnalisé.

Un enseignement général de 450 heures constitue un tronc commun à toutes les options :

- Expression française et communication 100 heures
- Traitement de données mathématiques 100 heures
- Éducation physique et sportive, santé et sécurité 150 heures
- Monde actuel 100 heures

Une deuxième série de modules précise sur 1050 heures l'enseignement professionnel propre à l'option et à la spécialité, le cas échéant.

- Techniques et pratiques professionnelles 800 heures
- Entreprise et vie professionnelle 50 heures
- Bases scientifiques des techniques professionnelles 100 heures
- Module d'approfondissement professionnel 100 heures

-
Module facultatif de langue vivante 100 heures

Quatorze à seize semaines de stage en milieu professionnel complètent la formation.

Examen

Un diplôme délivré en partie en contrôle en cours de formation

Huit épreuves obligatoires (une par module) et une épreuve facultative de langue vivante prennent en compte, pour partie ou totalement, les résultats du contrôle en cours de formation (CCF).

Après le CAPA

Le CAPA vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il est éventuellement possible de poursuivre des études professionnelles (brevet d'études professionnelles BEPA, baccalauréat professionnel, brevet de technicien agricole BTA) ou de préparer un certificat de spécialisation.